



ACADÉMIE
DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dossier de demande de subvention – « Soutien à la vie lycéenne et collégienne »

Attribution de fonds par le Conseil Académique de Vie Lycéenne

Année scolaire 2025-2026

*Documents (dossier complété et pièces annexes) à retourner à
Miguel PALHARES, délégué académique à la vie lycéenne et collégienne,
par mail (davlc@ac-toulouse.fr) en mettant « FVL » dans l'objet du mail.*

➤ *Date limite : vendredi 26 juin 2026*

PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS

Les dispositions des circulaires n°2014-092 du 16-7-2014 « Favoriser l'engagement des élèves » et n°2016-132 du 9-9-2016 « Pour un acte II de la vie lycéenne » visent à développer et à redynamiser les initiatives lycéennes au sein des établissements scolaires, notamment par la mise en place de la procédure d'appel à projets. Cette dernière a pour objet d'attribuer une dotation financière sur la base de projets spécifiques présentés par les Conseils de Vie Lycéenne et élaborés sous la responsabilité des chefs d'établissement. Afin d'accompagner la dynamique démocratique initiée dans les collèges et conformément à la volonté des élus lycéens au Conseil Académique de la Vie Lycéenne, cette procédure est élargie aux projets portés par des Conseils de Vie Collégienne.

Cette dotation financière a pour objet d'encourager l'engagement des lycéens et collégiens au sein de leur établissement et de les accompagner dans la réalisation de leurs projets. Un maximum de 1 000 euros par projet pourra être versé, dans la limite de 80% du montant total de l'action présentée. Elle sera versée aux établissements dont les projets auront été retenus à partir de critères arrêtés par les élus du Conseil Académique de la Vie Lycéenne et précisés dans ce dossier.

La commission d'attribution, composée d'élèves élus au CAVL ainsi que du Délégué Académique à la Vie Lycéenne et Collégienne (DAVLC), se réunira à la fin de l'année scolaire 2025-2026. Elle attribuera des aides financières selon les fonds disponibles et, selon la thématique du projet, après avis éventuel des missions académiques concernées. Une notification sera ensuite adressée par le rectorat au chef d'établissement ainsi qu'aux porteurs du projet précisant le montant de la subvention accordée. Une valorisation est attendue à l'issue de l'action (article ENT, article de presse, dossier photo, etc.) afin d'être partagée avec les élus du CAVL. Dans le cas où l'action n'aurait pas été menée à bien, un bilan explicatif rendra compte des difficultés rencontrées et sera transmis à la mission « Vie lycéenne et collégienne ».

■ Quelques rappels et précisions :

- Le projet présenté devra porter sur l'une des cinq thématiques suivantes :
 - o Apprentissage de la citoyenneté et/ou formation des élus,
 - o Cultures et sports pour toutes et tous,
 - o Prévention et lutte contre toutes formes de discriminations,
 - o Promotion de l'expression et de la communication des élèves au sein de l'établissement,
 - o Sensibilisation au développement durable.
- Il convient d'être attentif à ce que les projets soient élaborés et mis en œuvre par les lycéens et collégiens : la demande de subvention doit émaner du CVL ou du CVC qui aura délibéré et émis un avis,
- Le financement des équipements (mobilier conséquents, travaux, etc.) ne relève pas du CAVL mais des collectivités territoriales,
- Chaque établissement garde sa liberté d'initiative en matière de cofinancement des projets qu'il souhaite mettre en œuvre,
- Autant que nécessaire, l'établissement s'appuiera sur ses instances internes (comme le CESCE) ainsi que sur les ressources humaines académiques (DAVLC, CLEMI, DAAC, missions EDD ou égalité filles-garçons, etc.),

EVALUATION DES PROJETS

Les élèves élus du CAVL seront attentifs, notamment, aux points suivants lors de l'analyse des dossiers :

- Lien avec les attributions d'un CVL ou CVC,
- Rapport avec l'une des cinq thématiques prioritaires,
- Engagement réel des élus dans la présentation ou la réalisation du dossier,
- Impact attendu et pertinence de la réponse apportée,
- Crédibilité, sincérité et faisabilité du projet,
- Précision des réponses, devis ou factures joints en annexe,
- *Pour les lycées : remontées effectives des résultats aux élections lycéennes.*

CALENDRIER

Une commission d'attribution sera organisée selon le calendrier suivant :

Commission 1 :

- o Date limite du dépôt des dossiers : **vendredi 26 juin 2026**,
- o Tenue de la commission et envoi des notifications par les services de la DOS : **dans un délai d'un mois maximum après cette date.**

CONTACT

Le délégué académique à la vie lycéenne et collégienne se tient à la disposition de chacun dans l'accompagnement des projets :

M. Miguel PALHARES
davlc@ac-toulouse.fr
05.36.25.82.03 • 06.25.23.88.93

PRESENTATION DU PROJET

Présentation générale

Etablissement

- Nom de l'établissement : Lycée professionnel Pierre Mendès France VIC EN BIGORRE
- Code UAI : **0650035K**

Elu ou élue du CVL/CVC portant le projet

- NOM et prénom : BOURALY Aron
- Classe : Première professionnelle
- Courriel : bouralyaaron2009mail.com

Personnel de l'établissement référent du projet :

- NOM et Prénom : CLAMOUSE Jérôme
- Fonction : CPE
- Courriel : jerome.clamouse@ac-toulouse.fr

Présentation détaillée

 Nom du projet : **TOULOUSE pouvoir, TOULOUSE devoir, TOULOUSE mémoire.**

Projet inter-établissement de formation des représentants élèves au CVL du lycée général et du lycée professionnel Pierre MENDES France.

Formation des représentant élus des élèves délégués au CVL (conseil de la vie lycéenne): Devenir citoyen, comprendre les institutions et la justice .

L'action de formation a pour ambition de consolider les aptitudes et les compétences des élèves dans leurs parcours citoyen, leur parcours avenir et le PEAC.

 Description du projet (objectifs, contenus, acteurs, partenaires, etc.) :

Les élèves délégués au CVL jouent un rôle essentiel dans la vie démocratique de l'établissement. Ils représentent l'ensemble des lycéens, participent aux instances de dialogue et contribuent au climat scolaire. Afin de leur permettre d'exercer pleinement leurs missions, ce projet vise à renforcer leur formation citoyenne à travers la découverte concrète des institutions locales et du fonctionnement de la justice.

De plus, le lycée général Pierre Mendès France étant inclus dans une cité scolaire constituée également d'un collège et un lycée professionnel, il s'agit de travailler la cohésion entre les délégués des deux CVL existants : celui du lycée général et celui du lycée professionnel.

Cette activité correspond exactement à l'axe 3 du projet d'établissement « Favoriser le développement du citoyen conscient des enjeux du monde ; inciter les élèves à s'engager ». C'est également l'objet du projet éducatif de la cité scolaire visant à « mieux vivre dans la cité scolaire, de la 6^{ème} au BTS »

Objectif	Contenu
<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre le fonctionnement des institutions. Permettre aux élèves de voir où et comment sont prises les décisions qui organisent la vie collective. Ils découvrent le rôle des élus, des administrations et des différentes institutions publiques. Cette expérience rend plus concrètes les notions abordées au lycée dans le cadre du parcours citoyen. • Éduquer à la citoyenneté. La visite aide les élèves à comprendre leurs droits et leurs devoirs de citoyens. Elle les sensibilise aux valeurs démocratiques, au débat, à la représentation politique et à l'engagement citoyen. Les élèves prennent ainsi conscience de l'importance de la participation à la vie publique. • Donner du sens aux apprentissages. Observer directement un lieu de pouvoir permet de relier les connaissances théoriques à la réalité. Les élèves peuvent mieux comprendre des notions parfois abstraites comme la démocratie, la gouvernance ou la prise de décision. L'expérience vécue favorise la mémorisation et l'intérêt pour les sujets étudiés. • Découvrir un patrimoine historique et institutionnel. Les lieux de pouvoir sont souvent chargés d'histoire et possèdent une architecture remarquable. Leur visite permet d'aborder à la fois le patrimoine, l'histoire politique et l'évolution des institutions. Les élèves découvrent ainsi des espaces qui témoignent de l'histoire et de l'organisation du territoire. Une capitale régionale comme Toulouse est souvent le cœur culturel et historique d'un territoire. Elle rassemble de nombreux éléments qui témoignent de l'identité de la région : monuments, bâtiments historiques, musées, traditions, gastronomie et événements culturels. La découverte de cette ville permet de mieux comprendre l'histoire régionale locale, les influences qui ont façonné la région et les particularités qui la distinguent des autres territoires. • Favoriser le sentiment d'appartenance et la cohésion territoriale. La découverte d'une capitale régionale permet aux élèves de mieux connaître leur territoire et de se sentir davantage liés à leur région. En comprenant son histoire, ses traditions, ses institutions et ses richesses culturelles, chacun peut développer un sentiment de fierté et d'appartenance. Cette connaissance commune favorise les échanges entre les élèves et renforce la cohésion et la solidarité. • Développer l'esprit critique. En observant le fonctionnement des institutions et en échangeant avec les professionnels qui y travaillent, les élèves apprennent à mieux comprendre les enjeux de la société contemporaine. Ils développent leur capacité à analyser l'information, à 	<p style="text-align: center;">Aperçu de la ville TOULOUSE, lieu de pouvoir et capitale régionale.</p> <p>Ce déplacement à Toulouse qui comprendrait les activités suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) « TOULOUSE pouvoir » ; Visite du Capitole et de l'Hôtel de Ville de Toulouse : Édifice emblématique, il abrite l'hôtel de ville, un théâtre et des salles d'apparat où l'on croise les célébrités de la ville. Découvrir un lieu de pouvoir, le fonctionnement d'une municipalité, rencontrer éventuellement des élus ou agents municipaux, comprendre le rôle des citoyens dans la vie démocratique locale. Comprendre l'histoire et les décisions importantes et comment des sociétés se sont organisées et comment certaines décisions ont influencé le cours de l'histoire. 2) « TOULOUSE devoir » ; Assister à une audience correctionnelle au Palais de justice de Toulouse, suivi d'un débriefing et temps d'échange avec un professionnel du droit (avocat, magistrat). Participation à une action de l'AJT : l'association des jeunes avocats de Toulouse. Cette expérience permettra aux élèves de découvrir le fonctionnement de la justice, de réfléchir aux notions de responsabilité, de sanction et de droit, de mieux comprendre les principes d'un projet équitable, et d'échanger avec des professionnels de la défense des droits. 3) « TOULOUSE mémoire » visite de Toulouse et du canal du midi (croisière d'une heure). Les élèves du lycée Pierre Mendès France sont pour la majorité résidents en zone rurale. Peu d'entre eux connaissent Toulouse. Leurs choix d'orientation post bac montrent leurs craintes de s'éloigner géographiquement de leur zone de résidence. Ces élèves font

poser des questions et à exercer leur esprit critique face aux décisions publiques.

Parcours citoyen	✓
Parcours avenir	✓
PEAC	✓

donc des choix d'études qui leur évitent un éloignement géographique. Ce déplacement est l'occasion de travailler avec eux cette mobilité nécessaire à toute ambition.

I Calendrier du projet (durée, date prévisionnelle, étapes, etc.) :

.....La formation des délégués aura lieu dès les élections au CVL terminées (octobre ou début novembre).....
 Comme il s'agit de travailler la cohésion du CVL du Lycée général, mais aussi la cohésion des 2 CVL de la cité scolaire (LG+LP), le déplacement à Toulouse devra se faire au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2026/2027.

A l'issue de la sortie d'une journée à Toulouse, les délégués devront restituer sous la forme d'un podcast, (l'établissement étant doté d'une web radio), leurs expériences, découvertes et impressions.

Réalisation du podcast entre le premier et le second trimestre.

Un travail sur l'expression orale, la communication individuelle et collective clôturera ce projet, avec un reportage photo sur l'ENT de la Cité scolaire.

II Thématique du projet :

Cochez la ou les case(s) correspondant au(x) thématique(s) du projet en identifiant le thème principal par le chiffre « 1 ».

Apprentissage de la citoyenneté et/ou formation des élus	x
Cultures et sports pour toutes et tous	x
Prévention et lutte contre toutes formes de discriminations	
Promotion de l'expression et de la communication des élèves au sein de l'établissement	x
Sensibilisation au développement durable	

III Evaluation du projet :

- Nombre d'élèves cibles de l'action : ...20 élèves membres du CVL
- Cohésion renforcée entre les délégués du CVL et entre les 2 CVL de la cité scolaire
- Développement d'une posture citoyenne responsable
- Implication des élèves dans leurs missions de délégués et les enjeux personnels et collectifs qui en découlent
- Capacité à exercer son rôle de délégué
- Capacité à envisager une mobilité géographique
- Enrichissement culturel

IV Financement de l'action :

- Coût total du projet : ...900.40€.....
- Participation demandée au CAVL :720 €.....
- Budget prévisionnel :

Ⓜ Pour rappel, l'appel à projets du CAVL n'a pas vocation à financer la totalité de l'action. L'aide financière apportée ne peut dépasser 80% du coût total dans la limite de 1 000€ par projet Ⓜ

Dépenses	Recettes
transport bus Vic-Toulouse AR :649€	Autofinancement :
croisiere découverte de Toulouse : 10€/élève+2 accompagnateurs : 220€	
métro : 20 déplacements : 31.40€	Participation du lycée : 180.40€
	Subvention demandée au CAVL :720 €
Total : 900.40€	Total :900.40

✓ Validation du projet :

- Le projet est-il à l'initiative du CVL/CVC ? Oui Non
- Le projet a-t-il été présenté en conseil d'administration ? Oui Non

Fait à : ... Vic en Bigorre ,

le : 10/06/2026.....

NOM, Prénom et signature du
chef d'établissement

ANGLA Stephan



NOM, Prénom et signature de
l'élève élu portant le projet

